



Maternelle Colette

MATERNELLE COLETTE

18 rue du Tire Pesseau  
21000 DIJON  
03 80 61 91 11  
classes-mat-colette-dijon-21@ac-dijon.fr

# Informations

Voici quelques informations concernant la prochaine rentrée scolaire.

## RENTREE SCOLAIRE 2024



La rentrée scolaire aura lieu le **lundi 2 SEPTEMBRE 2024 à 8h40.**

**ATTENTION** → Petite Section : rentrée échelonnée sur plusieurs jours - informations transmises par mail aux familles.

## HORAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50
13h40-16h05	13h40-16h05		13h40-16h05	13h40-16h05



Merci d'arriver **strictement** pendant les 10 minutes du temps d'accueil (**8h40-8h50** et **13h40-13h50**), pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école. La grille de l'école est **fermée** à 8h50 et à 13h50.

## ORGANISATION



PS-MS	MS-GS	GS
Emilie MAMIE	Christelle MOINE	Magali PILLON

Avec les ATSEM Sylvie RONOT et Sandrine CLERGET.

## ASSURANCE SCOLAIRE



→ Elle est vivement conseillée à l'école et elle est **obligatoire** pour toutes les activités dépassant les horaires scolaires ou incluant la pause du midi (**sorties...**).

→ Une **attestation d'assurance RESPONSABILITÉ CIVILE et GARANTIE INDIVIDUELLE** devra être fournie avant la fin du mois de septembre.

## GARDERIE, CANTINE, TAP



Pour s'inscrire à la restauration scolaire, au TAP ou à l'accueil périscolaire (garderie), vous devez compléter votre **dossier famille** sur le site <https://eservices.dijon.fr>

→ **Restauration scolaire** : les enfants inscrits sont accueillis de 11h50 à 13h40. Les menus sont affichés à l'entrée de l'école et consultables sur [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr).

Les commandes ou décommandes de repas se font au moins 3 jours à l'avance sur <https://eservices.dijon.fr> ou par téléphone en appelant le **0 800 210 519** (entre 8h et 13h).

→ **Temps d'activités périscolaires (TAP)** : les enfants peuvent être accueillis gratuitement après la classe de 16h05 à 16h50.

→ **Périscolaire (garderie)** : les enfants inscrits peuvent être accueillis de 7h à 8h40 et/ou de 16h50 à 19h.

→ **Mercredi** : l'école se termine à 11h50. Si besoin, un temps de garderie est proposé dans l'école jusqu'à 12h30. Les enfants inscrits au centre de loisirs (extra-scolaire) y seront accompagnés par les animateurs.

**LA JOURNEE EST LONGUE POUR UN ENFANT, SOYEZ-Y ATTENTIF**

En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser au Centre de Traitement Unique de la facturation (CTU) en contactant: **Mairie de Dijon - 11, rue de l'Hopital - 03 80 74 51 51**

## FREQUENTATION SCOLAIRE

→ La fréquentation régulière dès la petite section est obligatoire et indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse.

Toutes les **absences** doivent être signalées à la directrice par téléphone avant 8h30 ou justifiées par écrit sur le cahier de liaison ou par mail.

→ Les **enfants malades** ne peuvent pas être acceptés à l'école. Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments sur le temps scolaire (sauf protocole particulier).

## ... À APPORTER À LA RENTREE ...

- une attestation d'assurance responsabilité civile **et** garantie individuelle pour votre enfant.
- Une paire de chaussons qui maintient bien les pieds (qui restera à l'école).
- Un sac à dos au nom de votre enfant, avec un change complet
- Une boîte de mouchoirs en papier.
- doudou et / ou tétine si votre enfant en a l'habitude

Toute l'équipe vous souhaite un bel été en attendant la rentrée !